



En cours d'instructions de régularisation !

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **10:29**

Bonjour, rnvoilà je me présente min et merci à la personne de me répondre car je suis enojé!
je me suis marié le 13/01/2010 me suis marié le 03/07/2010 j'ai déposé mon dossier avec l'aide de mon avocat à la sous-préfecture pour régularisation en tant que conjoint français comme j'avais les 6 mois de communauté de vie plus la famille en France et bien sûr 9 ans de vie sur le territoire français je pense que mon dossier sera accepté bref après avoir attendu 4 mois pour une convocation le 28 janvier je suis sorti de la sous-préfecture de Nancy avec une attestation de dépôt dossier photo à l'appui ça fait maintenant 2 semaines que j'attends la réponse ce matin j'ai appelé la sous-préfecture pour savoir où en est mon dossier et la dame m'a dit qu'il est en cours d'instruction bref pas grand-chose donc j'ai prévenu mon avocat et lui m'a dit qu'il est sûr de refuser donc je voudrais savoir si certaines personnes ont passé par là et que c'est normal pour la procédure merci de me répondre

Par **flo030**, le **18/02/2011** à **11:05**

bonjour, rn vous n'êtes pas si vous êtes rentré régulièrement sur le territoire français ou pas? rnncela est très important, il faut avoir de la patience car nous sommes dans le même cas depuis 13 mois et toujours des récépissés la semaine dernière j'ai reçu le 5ème pour trois mois avec interdiction de travailler. de quelle origine êtes-vous?rn cordialement

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **11:18**

bonjour et merci de me répondre je suis d'origine marocaine et oui je suis en situation

irrégulier !

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **11:19**

je suis rentré sur le territoire avec un visa du type C

Par **flo030**, le **18/02/2011** à **21:20**

bonsoir situation reguliere ou irreguliere car dans vos deux precedents messages vous vous contredisez.

Par **chatona**, le **19/02/2011** à **09:56**

bjr je me suis mal expliqué veuillez m'en excuser ! je suis rentré en France en 2001 avec un visa du type C délivré par le consulat français au Maroc mais depuis ça fait 9 ans que je vis en France illégalement donc irrégulier je me suis marié en 2010 après 1 an de vie commune avec un conjoint français suis-je clair pour vous ?

Par **flo030**, le **19/02/2011** à **20:37**

bonsoir, maintenant c'est plus clair, du moment que vous êtes entré sur le territoire français avec un visa même s'il est périmé (depuis 9 ans), vous avez de plein droit un visa de conjoint de français d'autant plus que vous avez plus de six mois de vie commune après mariage donc vous aurez ce visa sans problème et si jamais il vous est refusé allez au tribunal administratif, si je peux me permettre pourquoi avez-vous pris un avocat (car je suppose qu'il vous aidera gratuitement) pour faire les démarches auprès de la préfecture cela on peut le faire tout seul mais je suis étonné que 4 mois après on ne vous ait pas encore répondu car normalement au bout de 10 à 15 jours après dépôt de dossier on obtient un récépissé valable 3 mois le temps pour la préf d'étudier votre dossier. cordialement

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **11:23**

bjr après avoir reçu trois refus de séjour la date en 2001 à Montpellier le 2ème à Paris et le 3ème à la préfecture de Creteil je n'ai fait qu'un seul recours qui m'a été refusé mais je ne suis jamais allé au tribunal administratif .. je ne connais pas du tout la sous-préfecture du Raincy ni sa réputation de sous-préfecture faneante la preuve j'ai dû attendre 4 mois pour avoir une convocation et mon avocat a dû intervenir par courrier et déplacement à la sous-préfecture après avoir été à mon rendez-vous et déposer mon dossier bien rempli la dame m'a dit que ça va prendre du temps et m'a donné une attestation de dépôt de dossier vue comment il traite les

dossier et quand on leur pose la question " quand orais je la reponse" ils nous disent " on as bcp de retard dans les traitemnt de dossier elle ma fait comprend que je vais attendre longmpt " se que je trouve inacceptable je leur es deposer tout les pieces qu ils m ont demendé mais elle voulais plus de preuve bref si je n avais ps pris un avocat j aurais attendue 1 ans pour ma convocation .

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **12:16**

re! en reflichissant l attestation de depot avec foto (récépissé) pour l agent de la sous prefecture.et comme j ai compris que les prefecture et le sous ne delivre plus de récépissé uniquement attestation de dossier , je pense se que ma donner l agent de la sous prefecture et un récépissé et que oui je vais attendre 2 ou 3 mois pour la reponse ! qu en pensez vous ?

Par **flo030**, le **20/02/2011** à **15:58**

bonjour, rnrnles prefectures delivre encore des recepisse , mon mari est a son 5 recepisse, donc ce que je comprends c 'est que l'agent de la prefecture vous a delivre un recepisse valable 3 mois sans vous autoriser a travailler c'est cela? et quand l'expiration du recepisse arrive a son terme soit il vous en delivre un autre, soit un oqtf soit le visa de conjoint de francais, vous me dites que vous connaissez pas le tribunal administratif mais qUAND vous avez eu votre refus vous avez fait un recours donc au tribunal administratif????? il finit quand votre recepisse? et votre avocat que dit IL??? je pense que ce sera long et vous auriez interet a retourne au maroc chercher votre visa de conjoint de francais.cela est mon avis et nengage que moi.

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **18:17**

bonsoirrnje comprend ps que votre mari et arrivé au 5eme recepissé avez vous pris un avocat ? avez vous ecris partout surtout au prefet je sais cé penible mais il faut vous battre je touve sa choquant .non je n ai jamais fait de recour au tribunale et oui depuis maintenant 9ans que je vie en france et sa ete ma plus grand faute mais voila trouvé un bon avocat cé ps facile mais en plus trop cher !je ne suis pas encore arrivé a se stade la mais si la prefecture me refuse jai 2 choie devant moi sois les attaquer au tribunale se que veut dire 2 ans d attente ou retourné au maroc pour aller chercher mon visa se qui me derangerai ps mais voila cé le debut mais je vais me battre j ai arretee de boser pour me consacré a ma situation et comme j ai un mari aimant et gentil je suis plus déterminé a me battre et plus acharné encore ,pour l atestation de depot que l agent de la sous prefecture ma donné et une feuille blanche avec le numero d etranger nom te prenom et adresse avec une photo il n y as ps de date en fait cé pour cerculé en attendant une reponse de leur part mais qui ne vaut ps de droit j aimerai savoir votre parcourt pour regulariser votre mari merci .

Par **souma60**, le **31/01/2013** à **00:02**

bonjour a tous voila mon mari et a la demande d'une carte de sejour rentre en france irregulierement avec un visa c pour l'autriche la sous prefecture nous a donne un rendez vous avec les papier suivant un timbre fiscal rnde 50 euro les papier necessaire extrait de naissance acte de mariage justification de domicile bref je pensé qui délivre sur place un récépissé mais rien elle nous a dit que dans quelque moi nous auron un courrier de la prefecture sa me parais bizar pour pas sur place aussi on a remplis des papier pour passe une visite medical jcomprend plus rien

Par **nyangaton**, le **08/03/2013** à **15:12**

salut ya-t-i quelqu'unqui est dansmon cas? je suis pacsée avec un français,avec qui je vis depuis 3 ans.j'ai déposé depuis le mois d'aout une demande de titre de séjour, j'ai reçu une convocation une semaine apres pour completer mon dossier par timbre de 110euros,et les preuves de vie commune, pas de recepissé ,j'ai attendu 4 mois pas de reponse.j'ai reecrita la prefecture en decembre ,puis en debut fevrier j'ai appelé à la préfecture qui m'ont repondu que mondossier est en court d'instruction , voici plus d'un mois que j'attends depuis que j'ai appelé.est-ce qu'il ya des gens ici qui ont un problème similaire.est-ce que c'est du bluf ,ou je dois vraiment attendre merci **de vos réponses**

Par **kmla**, le **09/03/2013** à **12:38**

Bonjour, je suis mariée donc je ne pense pas que cela soit la même chose, mais en tout cas, je suis française et mon mari est étranger nous avons une convocation 2 mois après la remise du dossier, on a eu un récépissé le jour même de la convocation et payé 110 euros de timbre 10 jours après on a reçu un courrier pour payé 230 euros de timbre et changé le récépissé par une autorisation de travail. Mais je pense que tu devrais ouvrir une discussion comme cela ton message serait mieux vu et ne serais pas noyé parmi d'autre message.

Par **Kubra**, le **17/03/2013** à **00:57**

Bonjour Kmla, rnje voulais avoir un renseignement stp moi je suis francaise nee en france marie avec un etranger entree en france av un visa, nous avons fait la demade de titre de sejour a la pref apre 6 mois de vie commune avec mn mari,la pref nous a delivre le jour meme un recepicer valable 4 mois et payer 110 euro de timbre fiscaux. 3 semaine apre nous avons reçu in courrier en nous disant de leur envoyer 230 eu de timbre fiscaux pour regul de visa. Ma wuestion est la siivante : que vont ils kous donner pour la suite a votre avis ?

Par **kmla**, le **17/03/2013** à **10:16**

Bonjour Kubra,rnrnEn fait il faut vous déplacer en préfecture avec les 230euros de timbres plus des photos, ils vont vous changer certainement votre récépissé avec un récépissé avec autorisation de travailler et ils vont mettre le cachet du visa sur le passeport.rnC'est comme

cela que ca c'est passé, là nous attendons la convocation à l'ofii le titre de séjour nous sera remis labas.

Par **Kubra**, le **17/03/2013** à **22:25**

Nous ils nous on demander de leur envoyer le timbre 230 euro par courrier je leura est envoyer sa f 3 semaine a peut pres . Esque avec le visa sur le passeport nous pouvons fair des sorti en dehor de la france par explm pour aler au pays ? rnMerci c gentil davoir repondu :)

Par **kmla**, le **18/03/2013** à **12:28**

Bonjour,rnrnl il parait que oui, mais mieux mais il vaut mieux se renseigner quand même auprès de la police au frontière que l'on peut trouver par exemple dans les gares.

Par **Kubra**, le **18/03/2013** à **17:54**

Merci beaucoup pour c renseignement . Apres vous avoir donner votre recepicer avec autorisation de travailler depuis combien de temp atender vous le titre de sejour ?

Par **kmla**, le **18/03/2013** à **18:07**

Nous attendons depuis 1 mois pratiquement.

Par **Kubra**, le **19/03/2013** à **15:38**

Merci c vrement gentil davoir doner tt ces informations !

Par **vag92**, le **05/04/2013** à **16:31**

bjr je suis en france plus ke 10 ans et je deposer un dossier a la sous prefecture et ca fait mnt 3 mois j attens une reponse et qu on j etais la sous prefecture la dame a l accueil m a dis ke mon dossier il est entrain d instruction je vous demande de m expliquer ca merci

Par **vag92**, le **08/04/2013** à **20:40**

j ai tjr pa de reponse!!!!!!!!!!

Par **citoyenalpha**, le **15/04/2013 à 03:42**

Bonjourrrnil vous fallait ouvrir un autre post et non poser une question sur un post clos.rnrnConcernant votre demande la préfecture vous a donné la réponse. Votre dossier est en cours d'instruction. Par conséquent vous ne pouvez qu'attendre la décision de la préfecture sur votre demande de titre de séjour.rnrnEn cas de refus par la préfecture votre dossier sera transmis à la commission des titres de séjour où vous serez convoqué pour audition.

Par **moetez**, le **10/06/2013 à 18:36**

bonjour je suis pacse avec une francaise depuis 1 ans j ai deposer un dossier la semaine derniere a la prefecture pour avoir la carte de sejour il mon prit mon dossier il mon demander 50e de timbre il mon dit qu il m enveron une convocation il mon pa donner un recepissé es ce que c est normal si kelekun pourrai me renseigner merci

Par **moetez**, le **10/06/2013 à 18:49**

bonjour je suis pacse avec une francaise depuis 1 ans j ai deposer un dossier la semaine derniere a la prefecture pour avoir la carte de sejour il mon prit mon dossier il mon demander 50e de timbre il mon dit qu il m enveron une convocation il mon pa donner un recepissé es ce que c est normal si kelekun pourrai me renseigner merci

Par **citoyenalpha**, le **10/06/2013 à 19:59**

Oui c normalrnrnVotre dossier va être instruit et il est possible que des demandes complémentaires vous soient demanderrnrnVotre demande est soumis à l appréciation de la préfecture contrairement avec le mariage avec un ressortissant français. La décision est discrétionnaire.

Par **vag92**, le **14/06/2013 à 18:51**

salut je suis parti a la sous prefecture pour voir on estla avec mon dossier exeptinnel pour avoir titre de sejour ke ca fait mnt 5 mois que deposer et l agent qui travail la bas il m a dit que mon dossier il est en cours d instruction§!!!je vx d explication svp,!!?